



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 juin 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 53 de l'ordre du jour

### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

#### **Lettre datée du 9 juin 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport d'un séminaire sur la réforme de l'Assemblée générale qui a réuni un groupe de représentants permanents du 16 au 17 mai 2003 (voir annexe) et qui a été organisé en étroite coopération par la Mission permanente du Royaume des Pays-Bas et l'Académie mondiale pour la paix.

Les participants y ont discuté du rôle et des questions prioritaires de l'Assemblée générale, de la rationalisation de ses travaux, de ses modalités de prise de décisions et de l'organisation de ses travaux.

Ils ont en outre examiné des propositions concrètes susceptibles d'améliorer son efficacité et sa productivité et, partant, de contribuer aux débats en cours sur sa revitalisation.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 53 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent  
du Royaume des Pays-Bas  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Dirk Jan **van den Berg**



**Annexe à la lettre datée du 9 juin 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Revitalisation de l'Assemblée générale pour le nouveau Millénaire : de la promesse à sa réalisation**

**Séminaire de haut niveau, 16-17 mai 2003  
Greentree Estate, Manhasset (New York)**

**Synthèse et programme d'action**

**Introduction**

L'Académie mondiale pour la paix a, en collaboration avec la Mission permanente du Royaume des Pays-Bas et grâce à son généreux soutien, organisé du 16 au 17 mai un séminaire de haut niveau sur le thème « Revitalisation de l'Assemblée générale pour le nouveau Millénaire : de la promesse à sa réalisation ». Le séminaire a réuni, dans un cadre détendu, environ 25 représentants permanents et quelques représentants permanents adjoints en plus d'un membre du Secrétariat et d'un éminent expert externe autour d'un dîner suivi le lendemain d'une journée de travail remplie au Greentree Estate à Manhasset (New York)<sup>a</sup>.

Le séminaire visait à donner aux participants l'occasion de discuter de manière franche et ouverte de la revitalisation de l'instance intergouvernementale, voire précisément de la réforme du principal organe délibérant du système des Nations Unies, l'Assemblée générale, et en définitive à formuler des propositions concrètes ou à adopter une résolution sur la manière d'améliorer son efficacité et sa productivité.

**Perspectives : le rôle singulier de l'Assemblée générale**

L'essence de l'Assemblée générale réside dans le rôle privilégié qu'elle a de pouvoir rassembler tous les pays du monde sur un pied d'égalité. En offrant aux États Membres un cadre de concertation, elle leur donne aussi la possibilité de coopérer à l'échelle mondiale et de se consacrer à un éventail exceptionnellement large de questions. Force est de reconnaître que, pour de nombreux pays, l'Assemblée générale constitue la principale voie d'accès à la scène internationale et, en tant que telle, consacre les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et leur donne une certaine résonance. En tant que lieu de rencontre et cadre de discussion des questions mondiales, l'Assemblée générale est unique en son genre.

C'est avant tout à la définition et au maintien de normes internationales qu'elle doit son succès. Ses sessions extraordinaires et les grandes conférences qu'elle a organisées y ont largement contribué. L'Assemblée générale a donné naissance à d'importants traités et accords internationaux et, partant, beaucoup aidé à développer le droit international.

---

<sup>a</sup> Nous sommes également reconnaissants à la Greentree Foundation d'avoir généreusement contribué à cet événement.

À cet égard, ses résolutions déclaratives ont été d'une importance majeure. C'est ainsi qu'elle a joué un rôle à nul autre pareil dans le démantèlement du régime d'apartheid en Afrique du Sud et par extension dans le raffermissement du principe d'égalité entre les peuples du monde.

## **Défis : l'Assemblée générale dans un monde unipolaire complexe**

L'Assemblée générale se heurte à deux problèmes majeurs qui menacent sa crédibilité et sa légitimité tout comme celle de l'ONU, en tant qu'instance mondiale d'arbitrage et de décision. Le premier, d'ordre politique, est lié au décalage constant et de plus en plus net entre les questions d'importance et de portée planétaire et la manière dont elles sont abordées par l'Assemblée générale, les États Membres éprouvant de plus en plus de difficultés, depuis le début des années 90, à la situer dans un contexte d'après guerre froide.

Le second, essentiellement d'ordre pratique, réside dans ses procédures rigides et mécaniques, qui découlent de traditions et d'habitudes plutôt que de dispositions de la Charte ou de principes sous-tendus par des objectifs concrets. Le fait de ne pas disposer de pouvoirs réels pour appliquer ses décisions contribue également à ce sentiment d'anachronisme.

Ces problèmes expliquent en partie que l'attention se soit tournée vers le Conseil de sécurité, appelé à se prononcer même, parfois, sur des questions qui ne relèvent pas directement de ses compétences. Parallèlement, des organismes comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont pris beaucoup d'ampleur dans les domaines économique et social. Ces institutions financières sont efficaces non seulement parce qu'elles disposent d'importantes ressources mais également parce qu'elles sont orientées vers le suivi et les résultats, et peut-être parce qu'elles fonctionnent selon un mode non consensuel. Le renforcement de la coopération régionale auquel on assiste a également relégué l'Assemblée générale au second plan.

## **Principaux problèmes et principales solutions**

### **A. Volonté politique – « attitude »**

Les intérêts nationaux supposés ou réels dominent l'essentiel du débat (quelquefois à juste titre), mais détournent les États Membres du souci majeur d'oeuvrer pour que les travaux de l'Assemblée générale continuent de suivre le cours des événements et de s'adapter à l'évolution du monde. Nos comportements actuels au sein de l'Assemblée générale risquent en fait d'être jugés par la postérité comme le furent ceux qui s'amusaient à redistribuer les chaises sur le pont du *Titanic* au moment où le paquebot sombrait. Il faudra donc que tous les États Membres – petits pays, grandes puissances et hyperpuissances confondus – se convainquent qu'en substance, l'intérêt de l'Assemblée générale coïncide avec leurs intérêts nationaux. Il faudra faire preuve d'imagination créative dans le modelage des activités de l'Assemblée générale afin d'éliminer les modes de comportement « mécanique » actuel des États Membres au sein de l'Assemblée et le soulagement dont semble s'accompagner quelquefois ce sentiment d'anachronisme. L'esprit qui a présidé au Sommet du Millénaire a manifestement besoin d'être ranimé pour obtenir

les résultats escomptés et réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Existe-t-il une volonté politique réelle de revitaliser ou de réformer l'Assemblée générale? On n'arrive toujours pas à y répondre clairement – semble-t-il – à cause de la persistance de la dichotomie Nord-Sud à la tribune de l'ONU à New York qui, tout en étant importante, semble avoir également ralenti tout progrès en raison des antagonismes fâcheux et futiles dont elle peut s'accompagner. Il est vrai que des groupements Nord-Sud et autres groupements régionaux en sont venus à constituer d'importants mécanismes de négociation qui ont permis dans une certaine mesure de rétablir les rapports de force au sein du système international. Toutefois, s'il est vrai que ces groupements Nord-Sud ont pu être utiles, leur utilité dans la recherche de solutions négociées a baissé depuis la fin de la guerre froide, sans compter qu'ils rendent également les divergences de vues et d'intérêts entre leurs membres floues.

## **B. Exercice de l'autorité**

### *Exercice de l'autorité : rôle du Président*

Obtenir des résultats suppose une direction efficace. Or l'Assemblée générale est l'antithèse même de l'autorité; qui plus est, ses États Membres, parfois, lui tiennent tête. Cela dit, les participants ont reconnu que le rôle du Président de l'Assemblée générale était primordial car il lui conférait l'autorité nécessaire. L'aptitude du Président à diriger l'organe tenait, selon eux, à divers facteurs, dont son expérience et sa bonne connaissance du système des Nations Unies, une présence continue à New York, la disponibilité de ressources et d'un personnel d'appui de qualité, son art de la communication et ses capacités d'encadrement. L'histoire a montré qu'il n'est pas toujours facile de trouver des individus qui allient toutes les qualités requises.

Les ressources financières et humaines dont sont privés l'Assemblée générale et surtout le Président et son cabinet nuisent beaucoup à l'efficacité de cet organe. Le(la) Président(e) fait intervenir les ressources qu'il/elle est en mesure de mobiliser (ce qui favorise naturellement les délégations des pays nantis), sans compter que l'absence de continuité, au niveau du personnel, d'une présidence à l'autre, freine toute possibilité de tirer des enseignements de l'expérience passée et de développer une mémoire institutionnelle.

- Les participants ont proposé que les candidats au poste de président de l'Assemblée générale soient élus selon un dosage judicieux entre leurs aptitudes individuelles (y compris leurs compétences en matière de gestion), leur expérience et autres critères professionnels, les considérations d'ordre géographique venant en second lieu. L'idéal serait que le Président soit élu parmi plusieurs candidats.
- On pourrait envisager également de réélire un président qui aura fait ses preuves pour un deuxième, voire un troisième mandat successif. (Bien qu'elle fixe à un an la durée du mandat du Président, la Charte n'exclut pas sa réélection.) Un deuxième mandat lui permettrait de faire jouer son expérience et d'assurer une certaine continuité. On pourrait par ailleurs envisager d'avancer la date de l'élection d'un président afin de lui donner le temps de préparer l'exercice de son mandat.

- Une troisième proposition concernait la création d'un poste de coordonnateur auprès de l'Assemblée générale pour épauler le Président. Sous la supervision de ce dernier, le titulaire serait chargé de gérer directement les réunions de l'Assemblée générale, de régler les problèmes de procédure que posent des points précis de l'ordre du jour (le cas échéant), et de voir où en sont les résolutions, etc. Le Président pourrait se concentrer sur les décisions importantes que doit prendre l'Assemblée générale, d'éventuelles manifestations de haut niveau, les tâches de procédure qui lui incombent, etc. Le coordonnateur pourrait être recruté parmi les représentants permanents (expérimentés).
- La quatrième proposition visait à mieux assurer la dotation du Cabinet du Président en effectifs et en ressources budgétaires. Les fonctionnaires de l'ONU devraient être encouragés à se faire détacher auprès du Cabinet du Président pour deux ou trois ans afin d'enrichir leur expérience professionnelle. Ces arrangements pourraient également contribuer à améliorer la mémoire institutionnelle du Cabinet.

#### *Exercice de l'autorité : rôle du Secrétaire général*

Le rôle du Secrétaire général en tant qu'autorité intellectuelle et morale devrait mieux servir à orienter plus résolument les travaux de l'Assemblée générale. Bien qu'officiellement, le Président de l'Assemblée générale occupe un rang hiérarchique plus élevé que le Secrétaire général, la réalité veut que ce soit le Secrétaire général qui, en l'état actuel des choses, soit mieux placé pour exercer ce type d'autorité.

- Il a donc été proposé que le Secrétaire général publie son rapport sur l'activité de l'Organisation bien avant le début de la session de l'Assemblée générale et du débat général. Le Secrétaire général pourrait y ajouter une section consacrée à une ou deux questions majeures de portée mondiale, qui pourrait servir de point de référence au débat général. En fait, ces propositions se trouvent déjà dans la résolution 51/241.

#### *Exercice de l'autorité : rôle des représentants permanents*

Le corps de 191 représentants permanents constitue un riche réservoir d'expérience et d'intellect. Reste que trop souvent, ce « capital » est sous-exploité. Logiquement, un individu a du mal à maîtriser le large éventail de questions que couvre l'ONU. Il y a un grave risque que les représentants permanents soient réduits à suivre des opérations qu'ils sont censés conduire, ce qui revient à assister au naufrage du navire dont on tient la barre du gouvernail. Ce phénomène est amplifié par la prédilection que l'ONU et les missions partagent pour l'actualité politique. Les représentants permanents devront reprendre en main tout le programme de travail de l'ONU, en assurer la cohérence et se concentrer sur ses résultats. L'autorité réelle des représentants permanents est essentielle à cet égard.

- Les représentants permanents pourraient s'impliquer davantage dans les travaux de l'Assemblée générale en devenant éventuellement facilitateurs ou Vice-Présidents. Le Président de l'Assemblée générale pourrait demander à un ou plusieurs représentants permanents de faire office de facilitateurs dans un domaine donné. Selon le domaine, le choix pourrait se faire sur la base d'une répartition régionale ou sur la base d'une connaissance et d'une expérience

spécifique. Ce groupe devrait être annoncé clairement et fonctionner de manière transparente.

### C. L'ordre du jour de l'Assemblée générale

#### *Le débat général*

Les séances d'ouverture de chaque session de l'Assemblée générale offrent une occasion rare de se concentrer dans les hautes sphères des capitales et au sein du système des Nations Unies sur d'importants thèmes de portée mondiale. Au fil des années, le débat a suscité la présence d'un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement ainsi que de ministres des affaires étrangères. Ces séances sont également importantes en ce sens qu'elles offrent aux capitales et au grand public, dans un moment d'intérêt médiatique passager, le rare privilège d'admirer la vitrine du système des Nations Unies. Le débat général revêt également un intérêt significatif en raison de l'occasion qu'il donne aux participants de se livrer à une intense activité diplomatique dans les « couloirs » de l'Assemblée générale.

Le débat général semble néanmoins avoir perdu de sa signification tel qu'il se déroule officiellement en séance plénière. Les discours n'accordent généralement pas une place de choix aux importantes questions internationales, se limitant plutôt à une perspective purement nationale. L'introduction de thèmes clefs pourrait aider à remédier à cette situation. Le rapport du Millénaire du Secrétaire général était décisif à cet égard en ce sens qu'il donnait aux États Membres la possibilité d'examiner les principales priorités définies par le Secrétaire général et qu'il avait contribué pour beaucoup au succès de la session de l'Assemblée générale de cette année.

- L'idée des « thèmes clefs » retenue pour les sessions de l'Assemblée générale devrait être poursuivie de manière à rendre plus cohérentes les priorités définies par les États Membres et les activités de l'Assemblée générale. Le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation se doit donc d'être mieux ciblé.
- L'Assemblée générale aurait plus de visibilité et d'utilité comme lieu de rencontre si l'on y invitait des figures marquantes d'autres institutions internationales qui ont un rôle important à jouer dans les débats portant sur les thèmes clefs.
- Le cadre du débat général (les « couloirs ») en tant que lieu de rencontre doit être amélioré, non seulement l'infrastructure matérielle (les bureaux alvéoles improvisés) mais la structure de communication également.

#### *L'ordre du jour*

Peut-être la question la plus importante dont les membres peuvent immédiatement décider est-elle de revitaliser le rôle de l'Assemblée générale en tant qu'instance politique où sont examinés les grands problèmes de l'heure. Toutefois, pour tirer le meilleur parti de cette instance, les États Membres doivent être disposés à se consacrer à des travaux et à des débats dignes de ce nom plutôt qu'à se lancer dans des déclarations de principe mécaniques qui n'offrent aucune possibilité de dialogue comme c'est le cas actuellement.

- À cet égard, l'Assemblée générale devrait pouvoir se montrer conciliante et tenir compte des desiderata des États Membres en leur permettant d'aborder des questions d'actualité ayant une portée véritablement mondiale (multilatéralisme, gestion des conflits, terrorisme, armes de destruction massive, pauvreté, etc.).
- Les concertations de haut niveau et surtout les groupes d'experts ont ainsi été proposés comme cadre de discussion de ces questions d'actualité. Ils ne devraient pas tout simplement venir s'ajouter à l'ordre du jour, mais s'intégrer au processus de prise de décisions et remplacer partiellement les « débats » traditionnels.
- Tout en continuant à jouer son rôle normatif, l'Assemblée générale devrait également s'attacher davantage à appliquer les textes issus des grandes conférences et autres accords intervenus lors de la décennie écoulée. L'application sera cruciale pour l'ONU, à présent que le programme d'action mondial a été défini et ses objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Avec 173 points prévus pour sa cinquante-huitième session, l'ordre du jour de l'Assemblée générale est manifestement trop chargé, de sorte qu'il manque de cohérence, surtout vu de l'extérieur. Nombre de missions arrivent de plus en plus difficilement aussi à l'expliquer, surtout les plus petites. Afin de mieux l'adapter et de le rendre plus accessible et plus utile aux capitales des délégations, il doit être rationalisé. Pour cela, les États Membres doivent déterminer les questions qui, du fait de leur importance primordiale, doivent figurer en tête. Il faut en outre réexaminer la façon dont il est actuellement établi.

- Il a été proposé de regrouper les questions autour de grands thèmes, alignés par exemple sur les sept sections de la Déclaration, ce qui pourrait préciser le lien entre la Déclaration du Millénaire et l'ordre du jour.
- Il a été proposé de considérer l'ordre du jour comme une liste exhaustive de questions. Le programme de travail de chaque session de l'Assemblée générale devrait donc reposer sur l'ordre du jour mais pas nécessairement englober toutes les questions qui y figurent. Ainsi, les États Membres pourraient se concentrer sur les questions qu'ils jugent particulièrement importantes pour une session donnée de l'Assemblée générale.
- L'ordre du jour devrait être établi selon un format reposant sur des questions. L'énumération des résolutions comme points de l'ordre du jour ne permet pas de mieux saisir les grandes orientations de l'Assemblée générale. On pourrait peut-être envisager de l'annoter pour qu'il renseigne mieux. Ces annotations pourraient notamment faire le point des principales questions à l'ordre du jour et des décisions qu'on attend des États Membres à ce titre précis. Cela éviterait à l'Assemblée de croire que chaque point de l'ordre du jour doit faire l'objet d'une résolution.
- Un groupe d'experts pourrait apporter des précisions sur l'ordre du jour et énumérer des propositions visant à en améliorer la transparence et la gestion. Ce groupe d'experts pourrait être constitué d'anciens représentants permanents, d'anciens membres du Secrétariat ou d'experts externes (universitaires, consultants). Reste à déterminer si cela se ferait de manière ponctuelle ou régulière. Les autres propositions formulées dans cette section pourraient certainement partir de cette étude. Il a été suggéré que ce groupe se

réunisse à brève échéance, afin de soumettre des propositions en guise de « cadeau » au Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

#### *Le Bureau*

Le Bureau est composé du président, de 21 vice-présidents et des présidents des grandes commissions. Cet organe devrait jouer un rôle beaucoup plus actif en guidant l'Assemblée générale dans ses travaux. Sa composition lui permet d'avoir en permanence une vue d'ensemble des travaux des grandes commissions et de leurs liens avec l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le Bureau devrait avoir davantage d'échanges avec le Secrétariat et pourrait travailler à l'élaboration du projet d'ordre du jour annoté.

- De l'avis général, le Bureau devrait être rendu plus actif et jouer un rôle beaucoup plus dynamique au cours de l'Assemblée générale.
- Le Bureau pourrait également examiner les règles en matière de présentation des rapports. Il faudrait revoir, en fonction de leur pertinence relative, les décisions concernant l'établissement de rapports par le Secrétariat et s'assurer que ce dernier est bien en mesure de s'acquitter de cette tâche.

#### **D. L'Assemblée générale et ses grandes commissions**

L'ordre du jour de l'Assemblée générale ne peut être dissocié des travaux des grandes commissions. Il est bien évident qu'ils sont liés. Cependant, au lieu que ce soit l'Assemblée générale qui dirige ces travaux comme on pourrait s'y attendre, il semble que le processus soit inversé. Les grandes commissions exécutent l'ordre du jour de l'Assemblée et ont l'avantage de susciter l'intérêt des États Membres (le niveau de participation est beaucoup plus élevé aux séances des grandes commissions qu'à la session plénière de l'Assemblée générale). Les grandes commissions souffrent toutefois du syndrome de la répétition et d'une polarisation sur les détails. Il serait donc souhaitable de réorganiser leurs travaux à la lumière des modifications proposées de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

- Il est inutile de concentrer les travaux de l'ensemble des grandes commissions sur les trois derniers mois de l'année. Si les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale pouvaient être regroupés selon les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, ils seraient examinés dans un ordre plus judicieux qui permettrait une meilleure répartition des travaux sur l'ensemble de l'année.
- Les sessions des grandes commissions devraient commencer par un débat au niveau des représentants permanents afin que soient clairement énoncées les lignes directrices des travaux à mener. Cela pourrait susciter, de la part des représentants permanents, ce regain d'intérêt dont le besoin se fait cruellement sentir, et tempérerait peut-être l'ardeur et la minutie excessives dont font preuve certains délégués.
- Les présidents des grandes commissions doivent jouer un rôle véritablement prépondérant en facilitant et en orientant les délibérations des commissions. Ce rôle est essentiel dans le cadre de la réactivation du Bureau. Les présidents pourraient également contribuer à encourager le Secrétariat à établir des rapports réellement utiles aux délégations.

- À plus long terme, il faudrait envisager la fusion de certaines commissions, la Première et la Quatrième Commissions étant des candidates toutes désignées. Là encore, il faut définir une stratégie prospective, après avoir étudié la manière de gérer efficacement l'ordre du jour.
- Bien que le débat ait porté sur les grandes commissions, on a également rappelé l'existence des nombreux organes subsidiaires de l'Assemblée générale, dont il est bien évident que certains n'ont plus la même importance et la même utilité qu'à l'origine. Il conviendrait donc de simplifier, de rationaliser et de moderniser cette « forêt ».

#### **E. L'Assemblée générale : budgétisation et gestion**

On a également estimé que l'amélioration des résultats passait par une approche plus dynamique et davantage tournée vers l'avenir de la gestion et les questions budgétaires. Il s'agit là d'un domaine où l'Assemblée générale jouit d'une autorité contraignante, mais où elle laisse continuellement passer les occasions de définir une approche à la fois plus globale et plus stratégique de ces questions. Jusqu'à présent, les travaux de l'Assemblée, et à cet égard ceux de la Cinquième Commission, ont généralement fait apparaître une tendance à la microgestion, voire un manque de vision à long terme. Trop souvent, les discussions sur le budget ont servi des objectifs politiques totalement étrangers aux questions administratives et financières concernant le système des Nations Unies auxquelles auraient dû s'intéresser les États Membres participant aux travaux de la Cinquième Commission.

- Les suggestions mentionnées ci-dessus relatives à une plus grande implication des représentants permanents dans les travaux de l'Assemblée générale et des grandes commissions sont tout particulièrement pertinentes pour la Cinquième Commission.

#### **F. Rôle et utilité des résolutions**

Leur nombre croissant fait perdre aux résolutions leur utilité en tant qu'expressions de la volonté de la communauté internationale. Ce sont souvent des textes qui reviennent d'année en année; il semblerait que l'idée selon laquelle une résolution n'est plus valable si elle n'est pas adoptée de nouveau se soit répandue. Les résolutions suscitent généralement une attitude très prudente et défensive. Elles contribuent très rarement à donner au monde extérieur une vision claire des intentions de la communauté internationale, sont souvent fastidieuses et les négociations et les compromis dont elles sont le résultat en altèrent la lisibilité et l'utilité. Sur le plan concret, les résolutions se cantonnent bien souvent à prier le Secrétariat de rédiger un rapport sur une question précise. On ne peut que craindre ce qu'il adviendra de tels rapports; il semble que la suite donnée aux résolutions ne suscite que très peu d'intérêt.

- Il conviendrait d'examiner sérieusement le rôle des résolutions, notamment en s'intéressant à leur présentation, ainsi qu'à leur longueur et à la nécessité de répéter leur adoption.
- Il pourrait être utile d'établir une distinction entre les résolutions normatives ou déclaratives, d'une part, et les résolutions qui génèrent des décisions contraignantes en matière de finances et de gestion, d'autre part.

- Il a été proposé de regrouper les résolutions autour des grandes questions afin d'en réduire leur nombre.
- Les résolutions devraient privilégier les éléments nouveaux.
- Il faudrait faire de la suite donnée aux résolutions une priorité. On pourrait envisager de donner aux auteurs de résolutions un rôle dans la surveillance active de leur application. Il en résulterait une amorce de responsabilisation susceptible d'améliorer considérablement la crédibilité de l'ONU.

### **G. Consensus**

La prise de décisions consensuelles est la caractéristique essentielle de l'Assemblée générale. Elle implique aussi nombre de difficultés qui compromettent l'obtention rapide de résultats positifs. En outre, et c'est peut-être plus significatif encore, la prise de décisions consensuelles peut aboutir à un bilan de négociations nul ou à des résultats imparfaits (parce qu'ils servent le plus petit dénominateur commun). Qui dit consensus ne dit toutefois pas obligatoirement unanimité et les États Membres doivent se sentir suffisamment confiants pour convenir de refuser une proposition, le cas échéant.

### **H. L'Assemblée générale et le système des Nations Unies**

La revitalisation et l'éventuelle réforme de l'Assemblée générale doivent être envisagées à la lumière de ses relations avec d'autres organes essentiels issus de la Charte, le Secrétariat et les institutions spécialisées des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a éclipsé l'Assemblée générale à bien des égards et il appartient à l'ensemble des membres de l'Organisation de redonner sa place à l'Assemblée générale, quand il y a lieu. Dans le même temps, il est important de renforcer les échanges entre les organes intergouvernementaux.

- Il faut s'attacher à mieux exploiter les avantages comparatifs de chacun des organes intergouvernementaux de façon à ce qu'ils puissent travailler en meilleure harmonie et, systématiquement, à atteindre leurs objectifs communs grâce, par exemple, à des commissions mixtes constituées de membres de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.
- Les relations entre l'Assemblée générale, le Secrétariat et les organismes des Nations Unies sont également importantes. Elles se résument trop souvent à des échanges mécaniques, qui conduisent les délégations comme le Secrétariat à faire des propositions et des contre-propositions stériles. On devrait inciter le Secrétariat à s'exprimer plus librement et à se montrer plus audacieux dans ses analyses et ses recommandations.
- Il est très surprenant de constater qu'il n'existe quasiment aucune structure permettant les échanges entre les États Membres et le Secrétariat. Les contacts sont ponctuels et dépendent en grande partie de la volonté des représentants permanents de les établir à l'occasion, par exemple, de réunions-déjeuners. Il faudrait effectuer régulièrement des bilans afin de remédier à cette lacune patente du système.

Enfin, on a mis en évidence l'importance des relations entre les délégations de New York et celles de Genève, Vienne et Nairobi dans l'établissement de liens cohérents et appropriés au sein des représentations des États Membres.

## **Autres questions**

### **A. Société civile et organisations non gouvernementales**

Le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales, qui apportent leurs précieuses connaissances et leurs points de vue sur des questions mondiales et renforcent la légitimité de l'Assemblée générale et de l'ONU, est encore trop rarement apprécié à sa juste valeur. De plus, il existe peu de mécanismes permettant à l'Assemblée générale d'entrer systématiquement en contact avec des membres de la société civile et des organisations non gouvernementales et de faire appel à leurs services. Toutefois, si l'institutionnalisation des relations entre l'Assemblée générale, la société civile et les organisations non gouvernementales risque, comme l'a indiqué un des participants, de transformer l'Assemblée en « foire », il conviendrait de créer de nouveaux mécanismes favorisant de tels liens.

### **B. Médias, gouvernements et opinion publique**

Le désintérêt du public et des médias pour l'Assemblée générale est, à bien des égards, l'une des conséquences de ce qui semble être un affaiblissement de l'accord avec l'action de l'ONU et du soutien exprimé à cet égard partout dans le monde, et aux États-Unis d'Amérique en particulier. Les événements récents survenus en Iraq et au sujet de l'Iraq n'ont fait que mettre plus en évidence cet état de fait. Un tel manque d'appui contribue à accentuer l'intérêt déjà visiblement éteint des gouvernements pour l'Assemblée. Le réengagement du public et des gouvernements passera obligatoirement par un regain d'intérêt de la part des médias, qui ne pourra être suscité que si l'on fait mieux comprendre à l'opinion publique l'importance de l'Assemblée générale.

### **C. Revitaliser ou réformer?**

Les participants se sont demandé s'il fallait s'employer à atteindre le but recherché, à savoir le renforcement de l'efficacité et de l'efficience de l'Assemblée générale, en revitalisant (c'est-à-dire par des changements progressifs) ou s'il fallait tenter une réforme (c'est-à-dire tout changer). De l'avis général, si la marge de manoeuvre concernant les « contraintes fixes » (comme la prise de décisions consensuelles et le contexte géopolitique) était très limitée, il était néanmoins possible et préférable de retenir plusieurs options, y compris des solutions plus radicales, au niveau des politiques comme des activités opérationnelles.

**New York, le 5 juin 2003**

## Pièce jointe

### Liste des participants

- S. E. M. Munir Akram  
Représentant permanent du Pakistan
- S. E. M. Abdallah Baali  
Représentant permanent de l'Algérie
- S. E. M. Dirk Jan van den Berg  
Représentant permanent des Pays-Bas
- S. E. M. Iftekhar Ahmed Chowdhury  
Représentant permanent du Bangladesh
- S. E. M. Koichi Haraguchi  
Représentant permanent du Japon
- S. E. M. Paul Heinbecker  
Représentant permanent du Canada
- S. E. M. Abdul Mejid Hussein  
Représentant permanent de l'Éthiopie
- Mme Margaret Kelley  
Directrice de la Division des affaires de l'Assemblée générale  
et du Conseil économique et social, Secrétariat de l'ONU
- S. E. M. Roman Kirn  
Représentant permanent de la Slovénie
- S. E. M. Dumisani Shadrack Kumalo  
Représentant permanent de l'Afrique du Sud
- S. E. Mme Ellen Margrethe Løj  
Représentante permanente du Danemark
- M. Edward Luck  
School of International and Public Affairs, Columbia University
- M. David M. Malone  
Président de l'International Peace Academy
- S. E. M. Arthur C. I. Mbanefo  
Représentant permanent du Nigéria
- S. E. M. Don MacKay  
Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande
- S. E. M. Kishore Mahbubani  
Représentant permanent de Singapour
- S. E. M. Vijay K. Nambiar  
Représentant permanent de l'Inde
- S. E. Mme A. Missouri Sherman-Peter  
Sainte-Lucie, Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée générale  
à sa cinquante-huitième session

S. E. M. Jean de Ruyt  
Représentant permanent de la Belgique

S. E. M. Jean-Marc de La Sablière  
Représentant permanent de la France

S. E. M. Marcello Spatafora  
Représentant permanent de l'Italie

S. E. M. Luis Alfonso de Alba  
Représentant permanent adjoint du Mexique

M. Arjan Paul Hamburger  
Représentant permanent adjoint des Pays-Bas

M. Ronald Elkhuisen  
Premier Secrétaire à la Mission permanente des Pays-Bas

---